

**NOTE DE TRAVAIL**

A37-WP/309
TE/157
28/9/10
(Note d'information)
Anglais et français
seulement¹

ASSEMBLÉE — 37^e SESSION**COMMISSION TECHNIQUE****Point 26 : Gestion de la sécurité et données de sécurité****LES INITIATIVES ACTUELLES DE L'ASECNA EN MATIÈRE
DE GESTION DE LA SÉCURITÉ**

(Note présentée par l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar -ASECNA)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

L'amélioration continue est une activité clé du Système de Gestion de la Sécurité (SGS) de l'ASECNA dont le périmètre, les objectifs, la structure et les opérations sont de nature évolutives, de manière à s'assurer qu'ils restent appropriés et pertinent pour l'Agence.

Dans ce contexte, et en réponse à la résolution n° 2010 CA 118-5 du Conseil d'Administration tenu à Moroni, Union des Comores, du 25 au 28 juillet 2010, l'ASECNA a lancé une série d'initiatives pour consolider son SGS.

Cette note d'information a pour objet de présenter brièvement certaines de ces initiatives, ainsi que deux aspects particuliers de celles-ci qui constituent des axes clés d'amélioration.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à noter les renseignements contenus dans la présente note.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique A relatif à la Sécurité (Renforcer la sécurité de l'aviation civile mondiale).
<i>Incidences financières :</i>	Sans objet.
<i>Références :</i>	Résolution n° 2008 CA 118-5 du Conseil d'Administration de l'ASECNA, Moroni (Union des Comores), 25-28 juillet 2010.

¹ Les versions anglaise et française sont fournies par l'ASECNA.

1. INTRODUCTION

1.1 L'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) et ses États Membres ont l'obligation d'établir respectivement un Système de Gestion de la Sécurité (SGS) et des Programmes de Sécurité des États (SSP), en conformité avec les normes et pratiques recommandées de l'OACI.

1.2 Les missions de l'ASECNA comprennent la fourniture des services de gestion du trafic aérien (ATM) dans l'espace aérien qu'il lui a été délégué, l'exploitation d'aérodromes et l'exploitation d'un aéronef. Sur cette base, l'objet du Système de Gestion de la Sécurité de l'ASECNA est de se conformer aux dispositions de l'OACI afférant à l'Annexe 6 — *Exploitation technique des aéronefs*, l'Annexe 11 — *Services de la circulation aérienne*, l'Annexe 13 — *Enquêtes sur les accidents et incidents d'aviation* et l'Annexe 14 — *Aérodromes*.

1.3 L'amélioration continue est une activité clé du SGS de l'ASECNA dont le périmètre, les objectifs, la structure et les opérations sont de nature évolutives, de manière à s'assurer qu'ils restent appropriés et pertinent pour l'Agence. Dans ce contexte, et en réponse à la résolution n° 2010 CA 118-5 du Conseil d'Administration tenu à Moroni, Union des Comores, du 25 au 28 juillet 2010, l'ASECNA a lancé une série d'initiatives pour consolider son SGS.

1.4 Cette note d'information a pour objet de présenter brièvement certaines de ces initiatives, ainsi que deux aspects particuliers de celles-ci qui constituent des axes clés d'amélioration, et d'inviter l'Assemblée à prendre note de ces informations.

2. INITIATIVES DE L'ASECNA EN MATIÈRE DE GESTION DE LA SÉCURITÉ

2.1 Les initiatives de l'ASECNA pour consolider son Système de Gestion de la Sécurité comprennent:

- a) La révision, pour soumission au Comité des Ministres, de la Politique Générale de l'ASECNA en matière de gestion de la sécurité. Ce document a été adopté par le Comité des Ministres de l'ASECNA (résolution n° 2005 CM 44-7) qui s'est tenu à Nouakchott (République Islamique de Mauritanie) en Juillet 2005. Il a pour objet de cadrer la réponse de l'ASECNA à la Convention de Dakar et aux dispositions de l'OACI en matière de gestion de la sécurité contenues dans les Annexes 11 et 14. Il définit l'approche de l'ASECNA en matière de gestion de la sécurité, les énoncés de politiques et les principes à cet effet. L'actualisation de cette politique est justifiée par le besoin d'évaluation périodique de sa pertinence et de son caractère approprié pour l'organisation de l'ASECNA ;
- b) La préparation d'une réglementation communautaire basée sur les dispositions pertinentes de l'OACI et sur les programmes de sécurité des États Membres. L'objectif est d'assurer un cadre réglementaire harmonisé pour l'ASECNA, et de réduire la complexité de supervision de la gestion de la sécurité dont les perspectives sont en cours de discussion au niveau des États ;
- c) L'élaboration d'un plan de développement et de mise en œuvre du SGS pour l'ensemble des missions de l'ASECNA, à soumettre à la prochaine session ordinaire du Conseil d'Administration en Décembre 2010. Ce besoin est piloté par la mise en

œuvre actuelle partielle du SGS qui a été historiquement limitée à certaines structures fonctionnelles et opérations de l'organisation (p.ex., nécessité d'étendre le périmètre à l'exploitation de l'aéronef ASECNA) ;

- d) La conception et conduite d'une campagne de sensibilisation dédiée à l'attention du personnel clé de l'ASECNA, en vue de préparer le déploiement à partir de 2011 du plan suscité de développement et de mise en œuvre du SGS.

2.2 Deux aspects particuliers de ces initiatives ont déjà été identifiés de manière transverse: la mise à jour de l'objectif de sécurité pour la fourniture des services ATM et l'intégration collaborative du SGS et du Système de Gestion de la Qualité (SMQ). Ces deux aspects illustrent des possibilités nombreuses et variées d'amélioration du SGS de l'ASECNA.

2.3 L'objectif de sécurité pour la fourniture des services ATM actuellement formulé dans la politique de sécurité de l'ASECNA vise à « minimiser la contribution des services ATM au risque d'accident d'un aéronef ». Il est nécessaire aujourd'hui d'adopter une approche plus large de la gestion de la sécurité, car cet objectif, bien qu'intrinsèquement pertinent, n'adresse que la réduction des risques générés par les défaillances des services ATM, i.e. l'intégrité de ces services. Il n'adresse pas la contribution positive des services ATM, dont l'objet est d'assurer la séparation sûre des aéronefs en l'air et au sol, à l'atténuation des risques d'accident existants dans l'environnement opérationnel. En conséquence, il est nécessaire de compléter la politique de sécurité avec un second objectif visant à évaluer le niveau de sécurité quand les services sont rendus comme prévus en l'absence de défaillance et formulé comme suit : « maximiser la contribution des services ATM de l'ASECNA à l'atténuation du risque d'accident d'un aéronef ». Cela conduira à la définition, dans le plan de développement et de mise en œuvre du SGS, d'objectifs et d'indicateurs de performance de sécurité relatifs à la fonctionnalité des services ATM de l'ASECNA. Cela résultera en une approche plus globale pour l'identification des dangers et l'évaluation des risques dans le cadre du fonctionnement du SGS.

2.4 Le SGS et le SMQ de l'ASECNA ont été historiquement développés et mis en œuvre selon des approches complètement séparées. La collaboration entre ces deux systèmes se fait aujourd'hui de manière tactique au cas par cas. Dans l'objectif de tirer les pleins bénéfices du support du SMQ au SGS en termes d'efficacité et d'efficience de la gestion de la sécurité, l'intégration de ces deux systèmes de gestion de l'ASECNA selon une approche collaborative présente une perspective intéressante. En effet, cette approche est adaptée aux organisations complexes comme l'ASECNA car permettent, sur une base stratégique, de mutualiser certains éléments des systèmes comme le support fort des hauts gestionnaires et les ressources, tout en maintenant une séparation entre les objectifs finaux et les responsabilités pour éviter les conflits d'intérêt. Cette intégration sera prise en compte dans le plan de développement et de mise en œuvre du SGS, et constitue un sujet clé de la campagne actuelle de sensibilisation à l'attention du personnel clé de l'ASECNA.

3. CONCLUSION

3.1 Les initiatives actuelles de l'ASECNA en matière de gestion de la sécurité démontrent son engagement:

- a) A améliorer de manière continue son Système de Gestion de la Sécurité ;
- b) A tirer bénéfices des meilleures pratiques en matière de gestion de la sécurité, en constante évolution, du domaine de l'exploitation aérienne ;

- c) A soutenir le renforcement de la gestion de la sécurité intégrée au sein des États Membres de l'ASECNA.

3.2

L'Assemblée est invitée à prendre note de ces informations.

— FIN —